

.../...

EXERCICE COMPTABLE :

Date d'ouverture :/...../..... (de l'exercice comptable) jj mm aaaa	ATTENTION : Le délai de 5 mois court à partir du début de <u>l'exercice fiscal.</u>
Date de clôture :/...../..... (de l'exercice comptable) jj mm aaaa	
Déclaration provisoire au 31/12/.... : oui [] non [] (1)	

(1) Cocher la ou les cases correspondantes

CABINET COMPTABLE :

Nom :

Adresse :

.....

Nom du Collaborateur :

Cachet et signature de l'Expert-Comptable
(obligatoire)

COTISATION :

Elle est payable d'avance, en totalité, à l'appel effectué en début de chaque exercice comptable.

Règlement de la cotisation :

[] par chèque, [] par virement, [] par prélèvement automatique, [] par espèces.

Le règlement de la première cotisation s'effectuera à réception de la confirmation de l'inscription, la facture y étant jointe.

ENGAGEMENT DE L'ADHERENT :

Le décret n° 79-638 du 27 juillet 1979 impose, aux adhérents des Centres de Gestion Agréés, l'obligation d'accepter les règlements par chèques, de faire libeller ces chèques à leur ordre et de ne pas les endosser, sauf pour remise directe à l'encaissement. Ils doivent en informer leur clientèle.

A cet effet, je m'engage :

* à apposer une affichette dans les locaux destinés à recevoir la clientèle, ainsi que dans les emplacements ou véhicules aménagés en vue d'effectuer des ventes ou des prestations de services ; une affichette type me sera adressée par le Centre de Gestion Agréé.

* à faire figurer sur ma correspondance et tous les documents professionnels (papier en-tête, facture, devis, etc. ...) remis ou adressés aux clients, la **MENTION OBLIGATOIRE** suivante :

« ACCEPTANT LE REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CHEQUES LIBELLES A SON NOM, EN SA QUALITE DE MEMBRE D'UN CENTRE DE GESTION AGREE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE. »

A, le

Signature de l'adhérent (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)